



Yves-François Blanchet

3750, boul. Crémazie
Bureau 402
Montréal (QC)
H2A 1B6
514 526-3000
1 888 448-1880

Montréal, le 21 août 2019

M. Marc Garneau
Ministre des Transports du Canada
Chambre des communes
Édifice de la Confédération, pièce 458
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Demande d'étude approfondie sur l'acquisition d'Air Transat par Air Canada

Monsieur le Ministre,

Le Bloc Québécois vous demande d'ordonner une étude approfondie sur l'acquisition d'Air Transat par Air Canada puisque la transaction soulève des questions d'intérêt public en matière de transports nationaux, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les transports au Canada*.

Nous nous inquiétons des effets du passage d'Air Transat entre les mains d'Air Canada en ce qui concerne l'offre de services en français à la population. Comme vous savez, malgré qu'Air Canada soit obligée par la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada* d'offrir des services en français, l'entreprise se retrouve une nouvelle fois cette année en première position des plaintes formulées au Commissariat des langues officielles pour ne pas avoir respecté ses obligations linguistiques. Si Air Canada devait faire l'acquisition d'Air Transat, il y a des raisons légitimes de croire que les francophones du Québec et du Canada ne seront plus en mesure de faire affaire avec une compagnie aérienne pouvant leur garantir un service de qualité dans leur langue.

Nous avons également des inquiétudes au sujet du manque de concurrence dans le transport aérien au Québec et au Canada. Maintenir Air Transat indépendante d'Air Canada augmente les possibilités de faire éventuellement apparaître une saine concurrence dans les dessertes régionales, ce qui est une question d'intérêt public en matière de transport.



Yves-François Blanchet

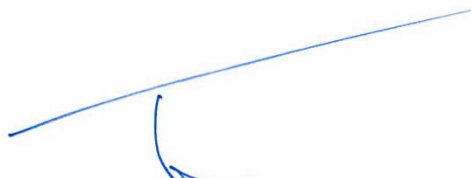
3750, boul. Crémazie
Bureau 402
Montréal (QC)
H2A 1B6
514 526-3000
1 888 448-1880

Nous constatons également des irrégularités alors que nous avons appris récemment que neuf des hauts dirigeants d'Air Canada, y compris son président-directeur général, ont liquidé leurs actions dans l'entreprise depuis l'annonce de l'offre d'achat. Le Bloc Québécois ne vous demande pas d'outrepasser votre mandat, mais considère que cette situation est complémentaire au portrait global et digne de mention.

Nous vous demandons de mandater l'Office des transports du Canada afin qu'il analyse la transaction et qu'il se penche sur les risques pour les services en français. Nous vous demandons aussi d'exiger à l'Office d'évaluer s'il y a un manque de concurrence dans les services de transport aérien dans les régions du Québec, s'il serait souhaitable que de nouvelles offres de services s'y implantent et si le fait de maintenir l'indépendance d'Air Transat face à Air Canada créerait des conditions plus favorables à l'émergence d'une saine concurrence. Finalement, nous vous demandons d'exiger l'avis de l'Office à savoir si le passage d'Air Transat dans le giron d'Air Canada pourrait avoir un effet sur les prix des vols.

Pour toutes ces raisons, il nous apparaît évident que la transaction soulève d'importantes questions d'intérêt public et que la voie rapide d'approbation apparaîtrait hautement inappropriée.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



Yves-François Blanchet
Chef du Bloc Québécois

Louis Plamondon
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de transports
Député de Bécancour—Nicolet—Saurel